

Aloys NTIWIRAGABO

**Rwanda- Attentat du 6 avril 1994-
A quand la Clôture de l'Enquête**

15/07/2016

Témoignage sur l'Assassinat du Président Juvénal Habyarimana le 6 avril 1994.

A quand la clôture de l'enquête et la traduction des coupables en justice pour mettre fin aux spéculations et à l'impunité ?

*Croit-on qu'on obtiendra l'aveu direct de Paul Kagame sans son interpellation ?
Jamais !*

Croit-on qu'on aura sa dénonciation par ses collaborateurs-coordonateurs de l'Attentat, les Généraux James Kabarebe, Charles Kayonga et Karenzi Karake aussi longtemps qu'ils sont en liberté et dans les griffes de Paul Kagame ?

Attend-t-on sa dénonciation par ses complices et protecteurs étrangers alors que c'est à lui de les dévoiler une fois inculpé ?

Par ce témoignage je démens encore une fois les allégations de diversion, notamment celles du rapport du Comité Mutsinzi et du rapport des Experts du juge Marc Trévidic ayant tenté d'attribuer le forfait à la partie gouvernementale.

1-Indices de la Planification de l'Assassinat du Président Juvénal Habyarimana par le FPR

Plusieurs indices de la planification de l'attentat ont été rassemblés, notamment des réunions de planification et des réunions guet-apens, mais je me limite aux rapports de renseignements militaires collectés avant l'attentat.

En vertu de l'article 72 du Protocole d'Accord sur l'intégration des Forces Armées des deux parties, article relatif aux mécanismes de sécurité pour la mise en place des Institutions de la Transition à Kigali, le FPR a amené à Kigali une unité devant assurer la sécurité de ses personnalités. Cette unité devait avoir la taille d'un Bataillon de 600 hommes dotés d'armes légères. Le Bataillon a été basé au Palais du Conseil National de Développement (CND) à Kigali.

Le jour de son arrivée le Bataillon a amené un effectif supérieur à 600 hommes, car des militaires non enregistrés ont été embarqués dans des véhicules (minibus) privés qui ont été introduits dans la colonne par la MINUAR malgré l'opposition de l'officier des Forces Armées Rwandaises, le Major BEMS Joël Bararwerekana, Commandant du Bataillon de la Police Militaire, qui participait à l'escorte.

Arrivés au carrefour Nyabugogo, tous ces minibus sont sortis de la colonne, ont pris l'Avenue Kimisagara (Route Kadhafi) et ont disparu dans la nature. Ce fut une infiltration massive d'au moins 300 personnes. Un casque bleu belge alors faisant partie de l'escorte confirmera le fait.

En outre des armes lourdes ont été embarquées avec le Bataillon selon cet Officier. L'Etat-Major de l'Armée Rwandaise a protesté sans effet auprès du Général Roméo

Dallaire, Commandant de la MINUAR. Le FPR a continué à augmenter les effectifs de cette unité et à amener des armes lourdes en procédant comme suit :

Concernant les effectifs, les véhicules sortis du CND rentraient avec des recrues trouvées dans des familles, tandis que d'autres jeunes Tutsi se rendaient au CND sous prétexte de rendre visite à leurs congénères et ne rentraient pas chez eux. Puis des véhicules quittaient Kigali avec des recrues en tenue militaire pour Mulindi (Quartier Général du FPR) sous prétexte de la relève et revenaient avec des militaires formés. Débarqués au CND certains y restaient pour gonfler les effectifs du bataillon et d'autres sortaient par la suite pour se disperser dans des familles pro-FPR dans la Ville de Kigali et ailleurs dans le pays. Ainsi, le FPR faisait à la fois le recrutement et l'infiltration.

Cela a été signalé au Général Romeo Dallaire, commandant de la MINUAR, par le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise, mais le Général Dallaire n'a pas réagi. A la fin du mois de mars 1994 les renseignements militaires indiquaient un effectif de + 3.000 militaires du FPR infiltrés dans la Capitale Kigali.

Quant aux armes, elles étaient chargées dans des camions complètement bâchés ou transportant du bois de chauffage ou des vivres à partir de Mulindi . Le FPR avait trouvé ce subterfuge alors qu'il pouvait acheter le bois et les vivres à l'intérieur du Pays tout près de Kigali. Les Forces Armées Rwandaises ont protesté mais en vain. Lorsque les Forces Armées Rwandaises ont voulu contrôler le chargement au point de franchissement de leurs barrages et postes de contrôle, notamment à Ngondore (alors ligne de démarcation entre la zone du FPR et celle des FAR sur la route Kigali-Gatuna), la MINUAR s'y est opposée sous prétexte qu'elle assiste au chargement et au déchargement.

Pourtant un militaire du contingent belge à la MINUAR attestera qu'à l'arrivée au quartier général du FPR à Mulindi, l'escorte était séparée des camions qui disparaissaient au camp et revenaient chargés pour le retour. L'escorte n'assistait donc pas au chargement et ignorait le contenu! Le Colonel BEM Luc Marchal, commandant du contingent belge à la MINUAR le confirme dans l'émission « Archives d' Afrique Juvénal Habyarimana ». C'est ainsi que le FPR a emmené à Kigali les missiles qui ont été utilisés pour abattre le Falcon 50 du Président Habyarimana le 6 avril 1994.

La lettre N° 070/G2.2.2.4 du 21 Novembre 1993 signale la présence d'un escadron d'Inkotanyi infiltrés dans la Capitale Kigali pour enlever et assassiner le Chef de l'Etat.

La lettre N° 078/G2.2.4 du 28 Novembre 1993 réaffirme la présence de ce groupe dont la mission était d'opérer les assassinats des autorités dont le Chef de l'Etat, les Chefs d'Etats-Majors et les officiers supérieurs).

Selon le message intercepté du FPR en date du 28 décembre 1993, le commandement du FPR à Mulindi a indiqué à Kayonga (Comd du Bn FPR à Kigali) le plan relatif à l'assassinat du Président de la République et des autorités civiles et militaires. En voici l'extrait :

«Le but général est de faire de nouveau état d'arrestations des principales personnalités du Régime Juvénal Habyarimana et de liquidations physiques de certaines autorités militaires et civiles à la date et aux ordres précis.....La liste des mourants (ceux qui doivent mourir) vous parviendra après, mais le numéro UN est justement connu! ». Ce numéro UN n'était autre que le Président Habyarimana.

La lettre N° 102/G2.2.4 du 31 Décembre 1993 signale que le Président de la République allait être assassiné par le FPR pour faire tomber le Rwanda dans la même situation que le Burundi avec l'assassinat du Président Melchior Ndadaye.

La lettre N° 005/G2.2.4 du 05 janvier 1994 signale que le FPR au CND possède des missiles SAM 7.

L'arrivée du bataillon du FPR à Kigali le 28 décembre 1993 a créé un sentiment d'orgueil dans le milieu Tutsi de telle manière que certains ont commis l'indiscrétion en vantant la puissance dudit bataillon dès les premiers jours. Les infiltrés qui ont été déversés dans la ville de Kigali ce jour-là, selon le rapport du commandant du bataillon PM susmentionné, n'étaient certainement pas tous briefés sur la discrétion et ont raconté que le FPR avait amené des armes non contrôlées et non autorisées. La population a entendu et parlé, et l'information est arrivée aux renseignements militaires de l'Armée Rwandaise.

La lettre N° 012/G2.2.4 du 11 janvier 1994 signale que le FPR avait planifié l'assassinat du Chef de l'Etat le 05 janvier 1994 lors de sa prestation de serment comme président de la transition élargie au FPR conformément aux accords de paix d'Arusha. Le coup a été déjoué par la présence massive et la vigilance de la Garde Présidentielle. Certains Tutsi disaient qu'ils venaient de manquer ce coup.

Selon la lettre N° 013/G2.2.4 du 12 Janvier 1994, une ougandaise nommée Fatu (Fatou) travaillant à l'Ambassade de l'Ouganda à Kigali, très proche du FPR a dévoilé à une jeune fille de père rwandais expatrié en Ouganda et de mère ougandaise Hima, et qu'elle croyait être également pro-FPR, que le FPR a tenté de tuer le Président Habyarimana pendant ses déplacements par route, mais qu'il a échoué à cause des mesures de sécurité prises par la Garde Présidentielle. Elle a ajouté que le Président Habyarimana sera abattu à bord d'un aéronef et que ça passera inaperçu.

La lettre N° 022/G2.2.4 du 22 Janvier 1994 signale la saisie sur un passeur dans la commune Muhura-Byumba d'une lettre adressée à Kagame par un certain Zubere de Nyamirambo disant qu'il n'était pas facile d'assassiner le Président Habyarimana sauf avec au moins 100 Hommes en tenue civile.

La lettre N° 027/G2.2.4 du 29 Janvier 1994 signale que le FPR est décidé d'assassiner ou d'appréhender le Président de la République à la Présidence ou dans sa résidence à Kanombe.

Selon la lettre N° 041/G2.2.4 du 14 Février 1994, un militaire belge de la MINUAR a livré à un officier des Forces Armées Rwandaises que le Bataillon du FPR au CND est surarmé et possède des armes lourdes : Canons Sans Recul, lance-roquettes multiples, des Mitrailleuses de tous genres. Il a ajouté qu'il y avait certitude que ledit Bataillon possédait des missiles qu'on pensait être des SAM 7. En effet le FPR avait

déjà abattu un avion de reconnaissance et un hélicoptère des FAR avec les missiles supposés être SAM 7.

La lettre N° 048/G2.2.4 du 25 Février 1994 signale que TWAGIRAMUNGU (alors Premier Ministre désigné du Gouvernement de transition) doit honorer la promesse qu'il a faite au FPR de susciter les clivages ethniques et régionales en vue de provoquer une guerre civile et justifier l'attaque du FPR comme libérateur du peuple opprimé

D'après un autre rapport d'un informateur belge qui a reçu les confidences de Mr Twagiramungu Faustin lors de sa participation en Belgique, à la réunion de concertation des partis politiques adversaires au MRND, Twagiramungu a révélé que Habyarimana devait être déposé par un coup d'état institutionnel ou disparaître par élimination physique.

La lettre N° 047/G2.2.4 du 26 Février 1994 rapporte que l'assassinat de Félicien Gatabazi Secrétaire Exécutif du Parti PSD et Ministre des Travaux Publics et de l'Energie, et de Martin Bucyana, Président du Parti CDR n'a pas déclenché la guerre civile comme le FPR le souhaitait. C'est pourquoi le FPR veut assassiner le Président de la République afin de provoquer la colère des Bahutu.

Le 3 mars 1994 il fut découvert la lettre en Anglais datée à Byumba le 14 janvier 1994 signée Colonel Alexis Kanyarengwe président du Front Patriotique Rwandais, avec l'adresse du siège du FPR, 3 av. de l'Observatoire, Box 8, 1180 Bruxelles Belgique, dont l'objet est l'élimination du Président Juvénal Habyarimana et une liste de personnalités. Elle énonce le plan d'abattre le Président Habyarimana à bord de son aéronef et contient une liste de plus de 200 cadres intellectuels Hutu de catégories différentes. Voici la traduction personnelle de son énoncé:

« Le Front Patriotique Rwandais a l'honneur de transmettre ses salutations à tous ses membres résidant au Rwanda et outre-mer. Il remercie tous ceux qui ont contribué pécuniairement, par des idées et par le travail manuel pour le faire avancer. Les membres exécutifs du FPR veulent réassurer ses supporters et sympathisants que les plans de chasser Habyarimana et sa clique de Hutu du pouvoir avancent doucement mais prudemment. L'intensification de la sécurité de Habyarimana n'a pas changé les plans ni dissuadé les membres et les supporters. Nous examinons avec nos conseillers comment détruire son avion. Les troupes du FPR qui sont à Kigali rapportent que la grande partie des masses (indigènes) Hutu supporte directement ou indirectement la tyrannie de Habyarimana. Les Hutu qui vivent outre-atlantique particulièrement en Amérique du Nord mènent des activités visant à arrêter notre plan.

Vous êtes urgemment priés d'entreprendre des actions contre eux et nous transmettre leurs noms ainsi que ceux de leurs membres de familles. Nous avons reçu de Kigali d'autres gens opposés à notre plan. Nous avons besoin de connaître exactement leur groupe ethnique, le nombre de leurs familles et là où ils résident. C'est urgent car notre plan sera exécuté en peu de jours ».

Le 09 mars 1994, lors d'une séance de négociations organisée à Ngondore (Byumba) par la MINUAR entre le FPR et les FAR sur la détermination des zones de rassemblement, le Colonel Stanislas Biseruka et le Lieutenant-Colonel César Kayizari tous les deux du FPR ont pris à part le Col BEMSG Aloys Ntiwiragabo et lui ont révélé que le Président Habyarimana doit être tué, car c'est lui seul qui constitue

l'obstacle à la prise du pouvoir par le FPR, et que malheureusement, disaient-ils, ils ne trouvent pas de complices au sein des FAR.

La lettre N° 082/G2.2.4 du 02 Avril 1994 rapporte que les objectifs du FPR seraient la combinaison des assassinats des autorités civiles et militaires et leaders des partis politiques proches du MRND et éliminer spécialement le Chef de l'Etat et le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise, déclencher simultanément l'offensive généralisée et foncer sur Kigali. Ces attaques étant prévues entre le 03 et le 09 avril 1994. En effet c'est ce qui s'est passé!

Le 03 avril 1994 un Lieutenant Belge de la MINUAR du nom de Hebron a déclaré dans un cabaret de Nyamirambo (Kigali) que le Président Juvénal Habyarimana devait être tué (AJPR)

Le 03 avril 1994 le Président Habyarimana a reçu à Gisenyi le Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU, le Dr Jacques Roger Booh Booh qui l'a informé de la menace de mort proférée par Paul Kagame qui a juré de l'éliminer.

Le 5 avril 1994 une Tutsi proche du FPR a signalé que le FPR projetait la reprise des hostilités le 7 ou le 9 avril 1994. Elle a ajouté que les Tutsi avertis ont commencé à faire des provisions.

Depuis le mois de janvier 1994, peu de temps après son installation au CND, le FPR avait exigé que le décollage et l'atterrissage à l'Aéroport de Kanombe se fassent vers et à partir de l'Est uniquement sous prétexte que des avions survolant le Secteur Ouest étaient soupçonnés d'être en mission de reconnaissance de ses positions qui ne se limitaient qu'à la parcelle du CND. Cette canalisation consistait plutôt à priver les avions du Président de la République et des FAR de la possibilité de manœuvrer en discrétion.

Par contre aucune information sur un quelconque complot du côté gouvernemental n'avait été collectée.

2-Preuves d'assassinat du Président Juvénal Habyarimana par le FPR.

Les extraits des messages suivants du commandement du FPR interceptés dans la matinée du 7 avril 1994 par le centre d'écoute du Commandement du secteur opérationnel de Gisenyi, ajoutés aux indices de planification susmentionnés suffisent pour prouver que c'est le FPR qui a assassiné le Président Habyarimana:

-« Nous avons entendu la voix de Radio Rwanda disant que le tyran et le Président Burundais sont morts par accident inopiné. Ce n'est pas possible pour nous! Nous ne croyons pas comme Ikinani cyananiye abagome n'abagambanyi (c'est à dire l'invincible) soit mort. Bref, nous félicitons les groupes d'actions en profondeur. La victoire veut dire avantage remporté à la guerre sur autrui. Moral Haut »

-« RMT du 06 Avril 1994 à 09H00 la réunion qui devrait avoir lieu à Mulindi ce jeudi 07 avril 1994 est annulée. Je vous remercie et vous félicite de l'opération d'hier. La récompense est à vous pour le moment. Toutes les unités doivent se mettre en état d'alerte. La guerre commence... »

-« Vous confie la mission de terminer le projet comme je vous l'ai précisé. Le plan est presque terminé. Les gorilles (Hutu) ont échoué et les bergeronnettes (Tutsi) ont gagné le match »

« Mbarara, Kisoro-Kamwezi-Gatuna-Kasese.

Vous informons que la mission de notre Escadron renforcé s'est soldée à une réussite brillante contre le MRND-CDR et le FRODEBU-PALIPEHUTU. Sachez que le Chef du pays du sud (Burundi) a succombé avec son Ministre du Plan et celui de Communication. Dans la ville principale (Kigali) on tire dans toutes les rues. Il y aurait aussi des arrestations arbitraires dans ladite ville. Souvenez-vous non seulement de l'expérience d'Angola que nous avons échappé de justesse mais aussi de celle du Libéria. Nous continuons d'attendre la réaction de nos amis du pays du sud pour vous donner des nouvelles instructions. Le Chef (Museveni) a regagné Kampala sans problème et la communication de ses services avec nos éléments intérieurs s'est passée dans des meilleures conditions et cela avec l'aide de la Communauté Belge et les éléments du pays du Sud nous ont beaucoup aidés pour la Réussite de notre mission qui n'était pas facile à réaliser. Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont contribué à la réussite de la mission de notre Escadron renforcé. Nous félicitons spécialement les spécialistes infiltrés dans la ville principale pour réorganiser l'Escadron. Pour chacun de vos secteurs le renfort important vous arrive incessamment. Le Chef (Museveni) est prêt à nous tenir comme d'habitude la main forte et nous promet de nous accompagner jusque dans la ville principale. Il reste à savoir si Bikomagu serait d'accord pour monter à partir du sud afin que nous nous rencontrions dans la ville principale et ainsi mettre fin au régime de terreur dans le pays ennemi et du sud actuellement sans têtes. Courage et reste sur le qui vive. Veillez sur la zone tampon (toute) afin que l'ennemi ne l'occupe en 1^{ère} minute lors de la reprise de la guerre. Les éléments Palipehutu en entraînement dans le pays ennemi pourraient combattre du côté des forces gouvernementales mais cela n'augmente rien à une armée retranchée de son Chef et Chef d'Etat-major très apprécié par les hommes de troupe. Courage, notre réussite est irréversible et on pourra nous donner rendez-vous tous dans la ville principale d'ici peu ».

Ce message a été intercepté le 7 avril 1994 à 08h45 par le centre d'écoute du commandement opérationnel de Gisenyi et relayé à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise le 7 avril 1994 à 10h10. Donc le Commandement des FAR a su à 100% à partir du 07 avril 1994 à 10h10 que c'est le FPR qui a commis l'attentat.

-«Nous avons tué le Grand Chef avec l'aide de nos amis belges. Malheur à la deuxième ethnie».

-« C'est une date inoubliable pour nous et même pour notre ethnie Si le Président de la République est tué, on peut dire que nous sommes sûrs de la victoire ... ».

-« Nous avons pensé que le Plan du 06 avril 1994 se déroule dans le calme et dans le cadre Institutionnel mais les dispositions prises dans la nuit du 05 Avril par les autorités et les Blancs étaient des dispositions normales. Malheureusement que les dispositions prises pour éviter tout échec n'ont été que très partiellement suivies. Voilà ».

-« La tête de l'escadron de la mort est tranchée et partira évidemment avec plusieurs têtes d'innocents et cela n'est que normal si on se réfère à l'histoire. Mais cela ne suffit pas pour extirper le régime de terreur dans le pays ennemi. Il faut effacer le système et pas éliminer 2,3, 4 individus et se dire qu'on a gagné. Cela est une déclaration de la Communauté Belge dans le Pays ennemi.... Nos éléments dans le pays ennemi ont reçu consigne de parachever notre projet consigné dans le pays ennemi dont le début s'avère satisfaisant. Les gens consignés de la 2ème Ville (Gisenyi), 1ère Ville (Ruhengeri) et ceux qui restent sur la liste de la Ville principale (Kigali) doivent être éliminés sans délais en vue d'un déblocage du processus de paix dans le pays ennemi ».

Le 18 mai 1991 les FAR avaient saisi sur une équipe de tireurs de missiles des troupes du FPR un lance-missile qu'on croyait être SAM 7 portant le numéro de série 04924. Ensuite il a été confié au service spécialisé français pour aider le gouvernement rwandais à identifier son origine.

Les témoignages oculaires recueillis le lendemain de l'attentat, le 7 avril 1994, auprès de la population de Rusororo, Masaka et Centre de négoce Mulindi située le long de l'axe d'atterrissage ont situé le départ des missiles dans la vallée de Masaka.

Le 25 avril 1994, deux lance-missiles portant respectivement des numéros de série 04814 et 04835, de même type que le lanceur susmentionné, qu'on croyait également être des SAM 7 de fabrication soviétique, ont été découverts par la population dans des buissons où ils étaient cachés dans la vallée de Masaka, d'où les missiles ont été lancés.

Cependant, comme aucun membre des FAR n'avait jamais visité les fabriques de missiles et n'avait appris à les identifier, il n'est pas étonnant qu'on se soit trompé sur le type de ces engins découverts. Même le Lieutenant Ingénieur Munyaneza Augustin qui a procédé à leur identification a été requis, non pas parce qu'il connaît les missiles mais plutôt parce qu'il connaît le russe. Ce qu'on savait, c'est que le FPR possédait des missiles SAM 7.

En effet le FPR avait déjà abattu des avions des FAR depuis le début de la guerre avec les missiles. Les avions abattus par le FPR sont :

- * 1 Avion de Reconnaissance abattu à Matimba au Mutara le 07 octobre 1990.
- * 1 Hélicoptère Gazelle a été abattu à Nyakayaga au Mutara le 23 octobre 1990.
- * 1 Hélicoptère de type Ecureuil a été abattu en Commune Cyeru (Ruhengeri) le 13 mars 1993.

Par ailleurs un militaire du contingent belge à la MINUAR avait révélé l'existence des Missiles SAM 7 au CND.

L'enquête du juge antiterroriste Français Jean Louis Bruguière a permis de savoir que les missiles utilisés dans l'attentat du 6 avril 1994 et dont les lanceurs ont été découverts dans la brousse dans la vallée de Masaka le 25 avril 1994 sont des SAM 16 IGLA qui faisaient partie d'un lot de 40 missiles vendus à l'Ouganda par la Russie en 1987. Ils font également partie des 16 qui ont été donnés au FPR.

Les 2 lance-missiles qui ont été découverts dans les buissons dans la vallée de Masaka le 25 avril 1994, reconnus comme ayant été utilisés dans l'attentat, ont été confiés au président Mobutu pour leur sécurité et les besoins de l'enquête.

A la prise du pouvoir à Kinshasa le 15 mai 1997 par Laurent Désiré Kabila, les lance-missiles étaient dans les entrepôts du camp militaire Kokolo. Le commandant du camp Kokolo était le commandant John Numbi qui sera Commandant de la Région militaire du Katanga sous Laurent Désiré Kabila, et successivement Commandant de la Force Aérienne et Inspecteur général de la police congolaise sous Joseph Kabila. Le Général James Kabarebe (Rwandais) était le Chef d'Etat-major général des Forces Armées Congolaises secondé par Joseph Kabila.

Les deux lance-missiles ont disparu ni vu ni connu. Le Général John Numbi n'a pas voulu témoigner sur ce sujet devant le juge Jean Louis Bruguière en commission rogatoire à Kinshasa en juillet 2001. Embarrassé de dire la vérité, il a préféré le silence plutôt que de mentir! Par contre s'il n'avait jamais eu connaissance de l'existence desdits lance-missiles il l'aurait déclaré sans difficulté.

La version selon laquelle l'avion présidentiel aurait été abattu par les membres des FAR opposés à la mise en application des Accords d'Arusha n'est qu'une diversion, car les FAR n'ont jamais possédé les missiles sol-air. Aucun militaire rwandais n'a appris le maniement de ces missiles.

En outre si les FAR possédaient des missiles, c'est le Bataillon Anti-aérien, alors basé au Camp Colonel Mayuya (Camp Kanombe) qui devait les détenir et en savoir l'utilisation. C'est ce Bataillon que le Lieutenant-Colonel Innocent Nzabanita aurait requis pour identifier ces engins. Mais sachant que personne de ce bataillon ne connaissait les missiles il a requis une autre personne.

Par ailleurs si les FAR possédaient des missiles, au moins le Chef de la Logistique de l'Armée Rwandaise (G4), alors le Lieutenant-Colonel BEMS Augustin Rwamanywa et le Chef des Opérations (G3), alors Général de Brigade Gratien Kabiligi ainsi que le Lieutenant-Colonel BEM Ephrem Rwabalinda, G3 sortant et Conseiller du Chef d'Etat- Major auraient identifié ces lance-missiles, au lieu de continuer à les prendre pour des SAM 7. Donc aucun officier d'Etat-Major ne connaissait les missiles. Sinon on les aurait identifiés avant que le Lieutenant-Colonel Ephrem Rwabalinda n'emmène leurs photos en France en mai 1994.

Signalons aussi que la France n'avait pas encore donné le résultat des investigations que le gouvernement rwandais avait requises pour identifier le missile qui avait été saisi sur le FPR en mai 1991. On ne savait pas de quel genre il était pour le comparer avec les deux lance-missiles utilisés pour abattre l'avion présidentiel.

Les FAR ne pouvaient pas penser à un coup d'Etat mettant en cause le multipartisme, avec le risque de s'attirer l'abandon de la Communauté Internationale et s'exposer à la défaite automatiquement. En outre les FAR souscrivaient totalement à l'Accord de Paix d'Arusha et avaient même commencé à le mettre en application. Par exemple les critères de démobilisation avaient été définis après la consultation de tous les militaires des FAR. Les membres des organes de

Commandement de la nouvelle Armée Nationale et de la Gendarmerie Nationale avaient été nommés par arrêtés présidentiels. En plus de plusieurs actes concrets énumérés dans le paragraphe ad hoc, au chapitre III section 1, le Commandement des FAR a organisée une rencontre avec le Premier Ministre désigné à l'ESM. Le Premier Ministre désigné fut accueilli avec les honneurs militaires d'usage alors qu'il n'avait pas encore prêté serment. Cet accueil fut un témoignage fort de sa reconnaissance et du soutien de l'Accord de Paix d'Arusha par les FAR.

Par contre l'assassinat du Président de la République est un acte terroriste planifié et exécuté par le FPR avec ses sponsors et ses complices. Le FPR a notamment bénéficié du concours des éléments de la Communauté belge tel que le message intercepté évoqué plus haut le précise. J'espère que l'enquête a déjà identifié ces éléments !

3-Opérations de diversion.

Directement après la chute de l'avion présidentiel, une troupe a effectué des tirs à partir du marché et de la route asphaltée à Mulindi de Kanombe; elle est ensuite montée vers le camp Colonel Mayuya, mais elle a bifurqué vers l'aéroport sans atteindre la route menant au camp Colonel Mayuya. Tandis qu'une autre troupe a tiré sur le périmètre de défense de la résidence présidentielle de Kanombe sans faire l'assaut.

En plus de l'attentat aux missiles Sol-air (SAM) contre l'avion présidentiel, le FPR avait également envisagé l'alternative d'attaquer l'avion sur la piste à son atterrissage si les missiles ne l'avaient pas atteint. Cette alternative a été révélée par des habitants riverains de l'aéroport Grégoire Kayibanda et un officier des FAR qui rentrait au camp Colonel Mayuya à Kanombe.

En effet, après l'annonce de l'attentat à la Radio Rwanda et à la RTLM, la population du quartier situé en dessous de la route menant au Hangar Caravelle (qui abritait l'avion présidentiel), à partir du carrefour Remera (Sar Motor), c'est-à-dire côté faisant face à Kicukiro, au niveau de la fin de la piste, a vu entre 20h30 et 21h00 une troupe de gens habillés en vestes (manteaux) longues et noires, qui sont sortis des plantations de café, ont traversé la route en courant et se sont dirigés dans la vallée située entre Kanombe et Kicukiro. Cet officier se trouvait à la buvette-restaurant Total près de INADES à l'annonce de la mort du Président Habyarimana. En rentrant, il a évité la route asphaltée qui mène au Camp Colonel Mayuya et a pris celle qui passe derrière le Hangar Caravelle. Arrivé au niveau où la troupe traversait la route, il a dû s'arrêter et éteindre les lumières de sa voiture. Il a continué son chemin quand il s'est rendu compte que la traversée était terminée. Il est donc certain que cette troupe qui était nichée dans les plantations de café dans la soirée avait la mission d'attaquer l'avion sur la piste s'il atterrissait sans être atteint par les missiles. Signalons qu'à l'atterrissage l'avion devait aller jusqu'au bout de la piste pour tourner, donc à la portée de la troupe nichée au niveau du bout de la piste, qui devait l'attaquer pendant cette manœuvre lente.

4-Assassinat de Habyarimana par son entourage y compris sa propre famille.

a) Hypothèse du Complot ourdi par les FAR.

L'histoire du complot ourdi par des membres des FAR est sans fondement, puisque aucune information y relative n'avait été portée à la connaissance du commandement de l'Armée Rwandaise, soit officiellement soit officieusement. En effet si cela était raconté dans toutes les unités du camp Kanombe tel que les témoins du Comité Mutsinzi le prétendent les renseignements militaires l'auraient certainement su.

D'une manière générale le Comité Mutsinzi entérine les témoignages non vérifiés et attribue en ordre dispersé le complot à certains officiers des FAR, notamment le Colonel BEMS Théoneste Bagosora, le Lt Colonel BEMS Anatole Nsengiyumva, le Major CGSC Aloys Ntabakuze, le Major François Xavier Nzuwonemeye, le Major Protais Mpiranya, auxquels il ajoute le Lt Colonel Laurent Nubaha, le Major BEM Emmanuel Neretse et le Capitaine Innocent Sagahutu.

Il incrimine les intéressés sans prouver leur complot, soit par des réunions soit par des échanges de correspondances écrites ou télégraphiques. Le Colonel Bagosora ne pouvait en aucun cas demander au Lt Colonel Anatole Nsengiyumva de quitter son secteur opérationnel de Gisenyi à l'insu de l'Etat-major de l' Armée Rwandaise alors que ce dernier pouvait le chercher à tout instant. Une réunion de tous ces officiers à Kigali ne pouvait passer inaperçue. Il ne pouvait créer un réseau de transmission parallèle au réseau des FAR sans que la station directrice de l'Etat-major de l'Armée rwandaise ne le constate. De plus le Lt Colonel Nubaha, commandant du camp Kigali et le Major Nzuwonemeye, commandant du Bataillon de Reconnaissance ainsi que le Capitaine Sagahutu ne pouvaient recevoir des messages suspects alors qu'ils étaient servis par le centre des transmissions de l'Etat-major. Les renseignements militaires de l'Armée Rwandaise n'ont jamais eu écho d'un complot contre le Président Habyarimana au sein des FAR, mais plutôt au sein du FPR.

Le Comité Mutsinzi et ses témoins retournent l'information que les services de renseignements avaient sur la menace du FPR, et attribuent celle-ci à ceux qu'ils appellent extrémistes de la partie gouvernementale. L'information que le Lt Tuyisenge travestit concerne plutôt le plan du FPR qui comptait exploiter le chaos consécutif à l'assassinat du Ministre Félicien Gatabazi le 21 février 1994. C'est à cette occasion que le FPR voulait tenter un coup d'état et reprendre la guerre. Mais la partie gouvernementale ayant vite maîtrisé la situation et empêché le chaos, le FPR a reporté son plan.

Le Lt Tuyisenge s'aventure à citer les noms des officiers qu'il s'imagine lui-même comme les chefs de file. Or aucun desdits officiers n'était de nature à comploter contre le Président Habyarimana. Par ailleurs le Major BEM Neretse et le Lt Colonel Nubaha n'étaient pas des commandants d'unités d'élite. Le Lt Colonel Nubaha était commandant du Camp Kigali, sans autorité hiérarchique opérationnelle sur les unités du camp, à part pour la défense périmétrique du camp Kigali. Le Major Neretse était commandant du 1^{er} Bataillon Muvumba alors déployé dans le secteur opérationnel de Ruhengeri. Par contre ce bataillon fut dépêché en renfort à Kigali à partir du 9

avril 1994 après-midi. La convergence des fausses allégations du Lt Tuyisenge et l' Adjudant-chef Munyaneza dénote qu'elles leur ont été suggérées.

Les deux faux témoins citent le Major Neretse dans leur montage parce qu'ils peuvent l'avoir vu à partir de cette date sans savoir exactement quand et comment il se trouvait à Kigali. Le Lt Colonel Nubaha était le Commandant du camp Kigali et de la Compagnie Quartier Général (Cie QG). Il n'avait que le rôle administratif aussi bien sur les unités implantées au camp Kigali que sur les éléments disparates de cette compagnie formée par des personnels travaillant à la Présidence, au Ministère de la défense et à l'Etat-major de l' Armée Rwandaise, non organisée comme une unité de combat. Toutefois le fait que les deux faux témoins citent le major Neretse alors qu'il n'était pas à Kigali le 7 avril 1994 c'est une preuve qu'ils se sont consultés ou ont été associés par le Comité Mutsinzi pour faire le même montage.

Si des informations sur le pseudo complot attribué aux FAR circulaient de façon prémonitoire au sein des Unités des FAR, les commandements des Camps et des unités en auraient informé l'Etat-major de l'Armée rwandaise par un Compte Rendu Occasionnel de Sécurité (CROS). Or aucun n'a signalé cette situation. Par contre l'Etat-major de l'Armée rwandaise avait des dizaines d'informations provenant d'autres sources depuis le 21 novembre 1993 qui se sont succédées au fur et à mesure, toutes parlant de la menace du FPR et jamais d'un complot interne aux FAR. Les extraits de ces informations se trouvent dans les indices de planification de l'assassinat du Président Habyarimana susmentionnés. C'est certainement ces informations que les militaires commentaient de leur manière étant donné qu'ils ne pouvaient avoir accès à la version réelle. Tandis que le Comité Mutsinzi les retourne contre la partie gouvernementale.

b) Hypothèse du Complot ourdi par la famille du Président Habyarimana

L'attribution de l'assassinat du Président Habyarimana à son entourage taxé d'être opposé à l'Accord de Paix d'Arusha est antithétique et cynique. Même le Colonel Bagosora à qui on attribue encore cette machination n'a jamais émis un avis contre le partage du pouvoir avec le FPR alors qu'il a participé aux négociations. Il a peut-être seulement émis des réserves sur le trop de concessions faites au FPR et sur ses intransigeances. Ceci n'est que normal dans les négociations.

Dire que l'entourage de Habyarimana ne voulait pas perdre ses postes et ses faveurs en citant notamment les officiers retraités ou ceux qui seraient démobilisés n'a pas de fondement. Le Président Habyarimana restait le Président de la transition. C'était un atout pour sa famille biologique et sa famille politique. L'élection du Président Habyarimana à une bonne majorité de 75% au moins après la transition était sûre vu les alliances politiques qui venaient de se nouer comme stipulé plus haut. Habyarimana avaient encore au moins 7 ans à passer à la magistrature suprême du pays. Sa famille nucléaire, notamment son épouse, garderait ses privilèges et son honneur. Les membres de sa famille élargie n'étant pas nombreux pouvaient toujours être placés si népotisme obligerait. Pourtant en tuant Habyarimana sa famille nucléaire perdrait tous les privilèges qui reviendraient à la famille de son remplaçant, pendant que la famille élargie perdrait aussi toutes les facilités attendues durant la période de transition et même après les élections. Donc son assassinat par

les siens est antithétique, car il aurait des retombées négatives en leur défaveur. Ils n'avaient aucun intérêt à le tuer alors que celui du FPR se passe de discussion.

Les officiers déjà mis à la retraite en juin 1992 n'avaient pas à reprocher cette disposition à Habyarimana en l'associant avec la signature de l'Accord de Paix d'Arusha intervenue une année plus tard. Ils auraient dû s'en prendre plutôt à l'opposition qui a exigé leur départ. Puisque les partis politiques avaient la latitude d'attribuer des postes à leurs membres, le MRND pouvait placer les officiers de son obédience retraités ou démobilisés, y compris le Colonel Théoneste Bagosora, à des postes convenables dans des ministères lui attribués. Ils pouvaient être des Directeurs de projets attribués au MRND, des parlementaires, etc... Les officiers retraités en général et le Colonel Bagosora en particulier n'avaient aucun intérêt à assassiner Habyarimana.

Par ailleurs ce n'est pas le ministre de la défense qui a mis les officiers à la retraite. Il n'en avait pas la compétence. La mise à la retraite des officiers était la prérogative exclusive du Président de la république au même titre que leur nomination, leur démission et leur révocation, et cela par arrêté présidentiel.

Les allégations du Comité Mutsinzi à ce sujet sont encore une preuve de fabrication des informations propre au FPR. Il était tellement ancré au mensonge qu'il n'a même pas penser à consulter les textes réglementaires ou demander de vraies informations aux anciens officiers qui sont à sa portée tel que le Général Marcel Gatsinzi, alors ministre de la défense du FPR!

Concernant la **CDR**, elle n'avait pas la force d'empêcher la conclusion de l'Accord de Paix d'Arusha. Elle ne s'opposait pas non plus au partage du pouvoir avec le FPR. Si elle était opposée complètement à l'Accord de Paix d' Arusha elle l'aurait tout simplement boycotté et n'aurait pas lutté pour avoir un siège à l'Assemblée de Transition tel que l'Accord le préconisait. Elle dénonçait seulement le trop de concessions données au FPR. Le Président Habyarimana soutenait la participation de la CDR dans les Institutions de Transition à Base Elargie. De ce fait la CDR n'avait aucun intérêt à assassiner son allié.

Le document attribué à un certain Thaddée de la CDR, daté du 29 mai 1994 à Kigali qui aurait été remis à Madame Colette Braeckman par "**un porteur non identifié**" pose des interrogations! Même si le porteur n'a pas donné son nom et son adresse en guise d'identification, serait-il blanc donc communément européen ou américain, serait-il africain ou apparemment asiatique? Thaddée existe-il pour le confronter avec ce document ou a-t-il existé réellement? Le Comité Mutsinzi l'a-t-il contacté s'il existe? Comment le porteur est-il entré en relations avec Thaddée et où et comment a-t-il reçu le document. Pourquoi le document a-t-il été donné à Colette Braeckman? Se connaissait-elle avec Thaddée? Fut-ce l'initiative du porteur de le lui apporter alors que ce n'est pas à elle que Thaddée l'avait destiné? Quelle était la vraie place de Thaddée au sein de la CDR et quelle était son occupation habituelle? Le document ne serait-il pas un faux à l'instar de la lettre du Colonel Gilles Bonsang de la Commission Mucyo? En tout cas malgré le maquillage de l'écriture, en lettres capitales déformées, elle a l'air d'être de l'école britannique et non de l'école latino-franco-belge à laquelle Thaddée devrait avoir été formé ! Si Thaddée et le porteur ne sont pas identifiés, rien n'exclut que le document ait été rédigé à Bruxelles par

une autre personne s'attribuant le nom de Thaddée de la CDR pour brouiller les pistes en cas d'enquête!

5-L'Aveu indirect de Paul Kagame

Après la prise du pouvoir par le Front Patriotique Rwandais, (FPR), Paul Kagame a refusé de conduire l'enquête sur l'attentat parce qu'il ne voulait pas que sa responsabilité soit découverte. Il a rejeté les propositions lui faites par son ancien Premier Ministre, Faustin Twagiramungu et son ancien Chef des Renseignements Sixbert Musangamfura.

Confronté au rapport du juge Bruguière, au cours d'une interview avec le journaliste de la BBC Stephen Sackur (S.S) à Londres le 7 décembre 2006, Paul Kagame (P.K) a fait un aveu indirect, « *qu'il a tué Habyarimana parce qu'il le combattait* », et qualifiait l'attentat d'acte de guerre comme s'il en revendiquait l'exploit ! En fait le journaliste lui a posé des questions directes :

S. S: *"Mais vous n'aviez pas le droit de descendre son avion et de l'assassiner"!*

P.K: *"Eh bien j'avais le droit de me battre pour mes droits "*

S. S: *"Mais croyez vous que vous aviez le droit de l'assassiner"?*

P.K: *"Non [rire], mais bien sûr, Habyarimana étant du côté de ceux que je combattais, il était possible qu'il meure facilement [.....].Je dis que nous étions dans une situation de guerre. Mais ceci n'a rien à voir avec l'assassin de Habyarimana. Je ne traiterai même pas de ce sujet. Je dis tout simplement qu'il n'est pas étonnant qu'un belligérant meure"!*

Cette réponse est un aveu indirect; Kagame ne nie pas le fait; il se justifie et soutient qu'il l'a tué parce qu'il le combattait, qu'il avait le droit de le tuer.

Or, juridiquement on n'était pas en guerre. L'Accord de Paix d'Arusha du 4 août 1993 avait mis fin à la guerre depuis 8 mois. L'avion n'était pas sur la ligne de front. C'était un avion civil en mission civile.

Ce n'est qu'après cet aveu imprudent et arrogant de Paul Kagame que le FPR a pensé à la thèse de diversion situant le point de départ des missiles du côté du camp militaire de Kanombe. Les Conseillers de Kagame lui ont certainement fait remarquer qu'il est allé trop loin et l'ont convaincu de créer une Commission d'enquête unilatérale de diversion dénommée le Comité Mutsinzi 13 ans après. Ce comité a été créé par arrêté du Premier Ministre N° 29/3 du 20 novembre 2007 pour un mandat d'une année à partir du 1^{er} décembre 2007. Il a rendu son premier rapport en 2008 et son mandat a été renouvelé 2 fois, du 1 décembre 2008 au 28 février 2009 et du 1^{er} mars au 30 avril 2009. Ce comité n'était pas indépendant puisque son rapport était chaque fois soumis à la censure du gouvernement rwandais.

Le Comité Mutsinzi s'est adjoint une équipe d'experts balisticiens britanniques qui a fait un rapport bidon, désignant le départ des missiles dans le domaine militaire de Kanombe abritant un camp militaire. Ce rapport fut trahi par la trajectoire des missiles

et celle de la chute de l'avion ostensiblement fausses. La chute de l'avion est verticale alors qu'une cible à grande vitesse ne peut chuter verticalement.

Entretiens le juge d'instruction français J.L. Bruguière a été remplacé par Marc Trévidic. Ce dernier s'est alors rendu à Kigali avec une équipe d'experts balisticiens français en 2010. Paradoxalement ils ont travaillé conjointement avec les experts britanniques susmentionnés. Leur rapport présenté le 10 janvier 2012, ménageant les experts britanniques, retient les points de départ des missiles désignés dans le domaine militaire de Kanombe. Mais ils ont inventé la trajectoire inverse allant frontalement à la rencontre de l'avion. Ils ne font pas du tout allusion à l'expertise belge qui a été faite en toute neutralité. Ils basent leurs calculs sur un angle de 31° attribué au cratère formé par la chute de l'avion, alors qu'il a été dégradé par les intempéries après 16 ans ou réaménagé par le FPR. Rappelons que l'angle de chute initialement relevé par l'expertise belge dans la période proche de l'attentat était de 20°. De même les experts britanniques reconnaissent cet angle du cratère de 20° en 2009 à la page 8 de leur rapport. Pour éviter toute équivoque, les experts du juge Marc Trévidic auraient dû prendre en compte cet angle de 20° qui a été relevé avant la transformation du cratère, et reconnu par les experts britanniques qui les ont précédés.

Les experts du Juge Marc Trévidic décrivent la position de Masaka comme étant la position idéale pour la réussite des tirs de missiles, mais ils n'ont pas osé tirer la conclusion eux-mêmes. Ils ont fait recours à un « expert acousticien » qui a fait une simulation imaginaire en France et a conclu sur le départ des missiles au domaine militaire de Kanombe. Il base sa simulation sur les témoignages qui divergent sur les détonations qui auraient été entendues par des personnes alors se trouvant à l'intérieur des maisons: Bruit de missile, de mitrailleuse anti-aérienne (DCA), de lance-roquette RPG 7, de fusil d'assaut.

En fait il apparaît que les expertises sont biaisées puisqu'elles semblent avoir été commandées pour créer la confusion, avec la mission de contredire à tout prix la thèse basée sur les témoignages oculaires neutres situant le départ des missiles dans la vallée de Masaka, en vue d'attribuer l'attentat à la partie gouvernementale et son ancien allié, la France. De même les Experts du juge Marc Trévidic ont évité l'angle de la trajectoire de chute de 20° puisqu'il emmène le point d'impact au niveau de la vallée de Masaka, alors qu'un tir parti de leurs positions imaginaires dans le domaine militaire de Kanombe ne peut avoir l'impact à ce point, étant empêché par la croupe de la colline Kanombe à la vallée de Nyarugunga.

Or les experts, même justes, peuvent se tromper sur les trajectoires, dans le calcul des angles et l'interprétation des sons ; mais les témoins oculaires alors se trouvant près du lieu de l'incident ne peuvent en aucun cas se tromper ! Le point de départ des missiles est bel et bien situé dans la vallée de Masaka. Les tireurs y ont laissé les 2 lance-missiles puisqu'ils ne pouvaient les trimballer dans leur fuite.

L'expertise acoustique faite par simulation 17 ans après en France, situant le départ des missiles dans le domaine militaire de Kanombe, est imaginaire et n'est pas à prendre en compte puisqu'elle n'est pas basée sur des sons enregistrés et authentiques.

Tandis que les anciens collaborateurs de Paul Kagame, non seulement ils confirment le départ des missiles dans la vallée de Masaka, mais aussi ils chargent Paul Kagame. Il s'agit notamment du Général Faustin Kayumba Nyamwasa, alors Responsable des Renseignements militaires au FPR, feu Colonel Patrick Karegeya ancien chef de la sécurité extérieure de Paul Kagame assassiné par le FPR en Afrique du Sud le 1^{er} janvier 2014, le Dr Gérard Gahima ancien Procureur Général du FPR et le Dr Théogène Rudasingwa, alors Secrétaire Général du FPR et futur Directeur de cabinet de Paul Kagame. Leurs témoignages sont renforcés par ceux des autres anciens cadres militaires du FPR, notamment Lieutenant Aloys Ruyenzi, feu Lieutenant Abdoul Ruzibiza et Major Jean Marie Micombero. Le Dr Théogène Rudasingwa atteste que Paul Kagame lui a personnellement rapporté tout son plan sur l'attentat du 6 avril 1994 après la prise du pouvoir par le FPR en juillet 1994. Les expertises qui ne concordent pas avec ces témoignages s'avèrent fausses, même si elles ont été faites de bonne foi.

6-L'Enquête sur la boîte noire du Falcon 50 du Président Juvénal Habyarimana

Dans son rapport d'enquête rendu public en novembre 2006 le juge Bruguière s'est focalisé sur les missiles, mais il n'a pas fait mention de la Boîte noire qui est une pièce à conviction aussi essentielle que les missiles, alors qu'il a aussi enquêté là-dessus.

L'enquête sur la boîte noire du Falcon 50 du président Juvénal Habyarimana abattu en phase d'atterrissage à l'aéroport de Kanombe-Kigali le 6 avril 1994 est travestie par Jacques Morel dans son livre « La France au cœur du génocide des Tutsi ».

Le lendemain de l'attentat, le 7 avril 1994, les Forces Armées Rwandaises et les Instructeurs para français ont ramassé sur le lieu du crash, dans le jardin de la résidence présidentielle de Kanombe, un boîtier qu'ils ont pris pour une boîte noire. Ce boîtier fut remis au capitaine Paul Barril, ancien gendarme de l'Elysée pour les besoins de l'enquête.

Lorsque, le 28 juin 1994, le capitaine Barril déclara qu'il avait la boîte noire du Falcon 50 du président Juvénal Habyarimana, un représentant de Dassault rétorqua affirmant que l'avion n'avait pas de boîte noire lors de la dernière maintenance en octobre 1993. Il n'a pas dit que l'avion n'en a jamais été équipé !

Il apparaît que le Falcon 50 du président Juvénal Habyarimana était ou fut bien équipé d'un CVR (enregistreur des conversations de l'équipage) et d'un FDR (enregistreur des paramètres de Vol). En effet selon l'enquête de l'ONU, le Falcon 50 était équipé d'un Cockpit Voice Recorder (CVR) Sunstrand, AV 557 depuis sa

fabrication en 1980. Dans sa lettre datée du 15 juin 1998 le Général Rannon affirme que le Falcon 50 était équipé d'un CVR et d'un FDR.

Le 14 juin 2001, Dassault Falcon Service reconnaît que le Falcon 50 de Juvénal Habyarimana était équipé d'un CVR. Par la suite un pilote de Dassault a affirmé qu'un Falcon 50 est toujours équipé de 2 enregistreurs CVR et FDR.

Cependant il apparaît également que le Falcon 50 n'avait pas ses boîtes noires au moment de l'attentat le 6 avril 1994. Les boîtes noires avaient donc été démontées.

Le 1 mars 2002, 8 ans après l'attentat, Roger Lambo de nationalité canadienne, responsable des opérations aériennes à l'ONU (MINUAR) à Kigali d'avril à décembre 1994, interrogé par le juge Jean Louis Bruguière, affirme qu'un CVR est arrivé au bureau des NU (MINUAR) à Kigali environ 2 ou 3 mois après l'attentat, mais qu'il ignorait sa provenance. Il affirme que le CVR était en bon état avec la plaquette portant le nom du fabricant et le Numéro de série. *En fait ces inscriptions sont : Fairchild Industrial Products Type A-100, N° de série 6285.*

Il affirme en outre qu'il a convoyé le CVR à Nairobi sur instruction d'Andy Sequin, également de nationalité canadienne, chef de l'unité de sécurité aérienne à l'ONU et que le CVR a été envoyé par la valise diplomatique au siège de l'ONU à New York.

Tandis que le Général Roméo Dallaire, alors commandant la Force onusienne, la MINUAR à Kigali, confirmera que la boîte noire « est apparue » au quartier général de la MINUAR à Kigali et qu'elle a été envoyée sans tarder au siège de l'ONU.

Dallaire a déclaré par la suite au cours d'une conférence à l'Université Nationale du Rwanda (UNR), le 10/04/2004, que cette boîte avait été ramassée sur le lieu du crash le 24 mai 1994 (Voir La Nouvelle Relève No 486 du 15 au 30/04/2004).

Quant à Patrick de Saint Exupéry, il situe la découverte de la boîte noire le 27 mai 1994, « abandonnée à proximité du lieu du crash », 7 semaines après l'attentat et 7 jours après l'occupation du lieu du crash par le Front Patriotique Rwandais (FPR).

Contrairement à Patrick de Saint Exupéry, Jacques Morel affirme que la boîte noire a été retrouvée le 27 mai 1994 dans le hangar de l'aéroport où le Falcon 50 était d'habitude parké. Or le hangar n'est pas à proximité du lieu du crash, mais plutôt à 4,5 km à vol d'oiseau du lieu du crash. Jacques Morel ne dit pas comment et par qui la boîte noire a été trouvée. La divergence sur le lieu de ramassage de la boîte noire par 2 lobbyistes du FPR démontre que l'histoire de cette boîte est un montage.

J'espère quand même que le juge Bruguière a bien demandé à Dallaire de préciser le lieu où la fausse boîte noire a été réellement trouvée et comment elle est arrivée à son Quartier Général. Est-ce le FPR qui la lui a amenée, les agents de la MINUAR se sont-ils rendus sur les lieux, l'ont récupérée eux-mêmes et ont fait un rapport là-dessus ? La fausse boîte noire a-t-elle été amenée et déposée au quartier général de Dallaire furtivement par un inconnu pour dire qu'elle y « est apparue » ?

La boîte noire sera enfin retrouvée le 11 mars 2004, 10 ans après, dans un tiroir au siège de l'ONU. Tous les responsables de l'ONU diront qu'ils ignoraient son existence. Ont-ils demandé à Andy Sequin pourquoi il l'a cachée ?

Le 31 mars 2004 un représentant de Dassault reconnaît que le Falcon 50 du président Juvénal Habyarimana n'était pas équipé d'une boîte noire sans préciser le moment ou la période du constat. Cette affirmation n'empêche que l'avion fût équipé de boîte noire mais qui aurait été démontée !

Dès son apparition à la MINUAR à Kigali et au siège de l'ONU à New York, on n'a pas cru que le CVR pouvait venir du Falcon abattu étant donné son bon état. L'ONU a créé une commission d'enquête qui a constaté ce qui suit :

La boîte noire est en bon état et ne présente pas de trace d'accident ni de traces d'incendie ni d'immersion. Mais les scellés du CVR sont manquants de même que la vis permettant de fixer la bobine de cassette d'enregistrement. Ce qui signifierait que la boîte noire a été ouverte. Effectivement l'analyse du CVR indique un enregistrement de 30 minutes d'une conversation entre un avion au sol à Kanombe avec la tour de contrôle. La bande ne présente ni détérioration ni signe de racolage.

La commission d'enquête conclut que la boîte noire n'est pas celle du Falcon 50 de Juvénal Habyarimana, mais celle du Concorde 209 d'Air France immatriculé FBVFC. Elle conclut en outre que le boîtier qui a été ramassé par les FAR sur le lieu du crash n'était pas une boîte noire. En effet il n'y avait pas moyen de trouver une boîte noire puisque l'avion n'en avait pas. C'est aussi une preuve que ni les FAR, ni les para français, ni le capitaine Paul Barril, personne ne connaissait la boîte noire.

Le 29 novembre 2004 un représentant d'Air France a affirmé que la boîte noire trouvée à l'ONU est celle du Concorde d'Air France. Un mois après un autre responsable d'Air France l'a confirmé.

Nous considérons qu'en plus des déclarations des officiels de Dassault et d'Air France l'enquête a aussi été menée auprès des mécaniciens de Dassault et d'Air France, ainsi qu'auprès des différents membres d'équipages qui se sont succédés sur le Falcon 50, pour infirmer ou confirmer l'existence de la boîte noire du Falcon 50 du président Juvénal Habyarimana.

De tout ce qui précède, contrairement aux interprétations de Jacques Morel et d'autres lobbyistes du FPR faisant office de désinformation, la vérité est la suivante :

*Le Falcon 50 du président Juvénal Habyarimana était équipé de boîte noire.

*La boîte noire du Falcon a été démontée en préparation de l'attentat avant le dernier entretien en octobre 1993. On l'a fait disparaître. Ceux qui l'ont fait disparaître ont été obligés d'une manière ou d'une autre de chercher une boîte noire de substitution à exhiber en cas d'enquête et pour diversion.

*Les conspirateurs ont subtilisé ou sorti des entrepôts d'Air France la fausse boîte noire du Concorde 209, l'ont emmenée à Kigali et l'ont manipulée parce qu'ils savaient que le Falcon 50 était équipé de boîte noire, mais que la boîte authentique avait été démontée. Ce sont eux qui l'avaient démontée ou fait démonter, l'avaient fait disparaître ou l'avaient détruite.

*L'enquête devrait identifier tous ceux qui sont impliqués dans cette opération et retracer l'acheminement de la fausse boîte noire jusqu'à Kigali. Les mêmes individus sont automatiquement impliqués dans toute la planification de l'attentat du 6 avril 1994.

*Les FAR ne pouvaient pas chercher la boîte noire de substitution et la manipuler, alors qu'elles étaient convaincues qu'elles avaient ramassé une boîte noire. Elles n'auraient pas non plus commis l'erreur de la laisser sur le lieu du crash ou au hangar avion à l'aéroport de Kanombe (*selon la version du lieu de découverte*) lors de leur exfiltration la nuit du 20 au 21 mai 1994.

*C'est le FPR et ses alliés qui ont monté cette opération de diversion. En effet par surprise malheureuse, la boîte noire aurait enregistré des conversations de ceux qui la manipulaient citant les noms des tireurs, tel que les médias l'ont révélé. Ce n'est donc que le FPR qui a fait la manipulation de la boîte noire.

*Il y a des responsables ou des agents d'Air France qui sont impliqués dans la sortie de la boîte noire des entrepôts d'Air France et son acheminement à Kigali. Ceux des NU qui ont dissimulé la fausse boîte noire sont aussi impliqués.

*Le fait que le juge Bruguière n'ait pas inclus dans son rapport (ordonnance soit-communié) ses conclusions sur la fausse boîte noire a favorisé les spéculations.

*Au lieu de citer la liste des personnes impliquées dans cette opération le lobby du FPR en a profité pour incriminer et salir l'Etat français. Le Juge qui travaille encore sur le dossier devrait donc corriger l'erreur et inculper publiquement les conspirateurs.

Il est souhaitable et nécessaire qu'il clôture l'enquête et inculpe tous les coupables du FPR et leurs complices étrangers pour mettre fin aux spéculations et à leur impunité. Ils continuent de bénéficier du prestige non mérité ! **Le tort qu'ils ont causé au peuple rwandais et à toute l'humanité dépasse « la raison d'Etat qui consiste à taire, à voiler ou à laisser passer des choses ! »**. C'est l'attentat du 6 avril 1994 qui a déclenché le génocide rwandais, jugé partiellement et partialement, et c'est la guerre d'avril 1994 qui a facilité sa consommation. On a traité la conséquence d'abord alors qu'il aurait fallu commencer par la cause. Il faut donc corriger l'erreur et traiter la cause sans faire traîner les choses en longueur. 22 ans de tergiversation c'est déjà trop alors qu'on connaît la vérité !

Fait le 15 juillet 2016

Aloys Ntiwiragabo